

# Faits et statistiques

## Les assurances de personnes au NOUVEAU-BRUNSWICK



Édition 2009



Association canadienne  
des compagnies d'assurances  
de personnes inc.

Canadian Life  
and Health Insurance  
Association Inc.

# Les assurances de personnes au NOUVEAU-BRUNSWICK

Les opérations des sociétés d'assurances de personnes du Canada ont une grande incidence sur le bien-être des résidents du Nouveau-Brunswick.

L'industrie commercialise une vaste gamme de produits essentiels à la sécurité financière de quelque 580 000 Néo-Brunswickois. Parmi ces produits, tant individuels que collectifs, mentionnons l'assurance vie, les assurances maladie et invalidité, les rentes, les REER, les FERR et les régimes de retraite.

Quelques chiffres pour 2008	Nouveau-Brunswick		Canada
		(en millions de \$)	(en millions de \$)
<b>Assurance vie en vigueur</b> (montants d'assurance, fin 2008)	Individuelle	33 281	1 829 386
	Collective	<u>34 294</u>	<u>1 509 731</u>
	Total	67 575	3 339 117
<b>Souscription d'assurance vie</b> (capitaux assurés souscrits en 2008)	Individuelle	3 298	194 272
	Collective	<u>2 602</u>	<u>111 806</u>
	Total	5 900	306 078
<b>Revenu-primés</b>			
• Assurance vie	Individuelle	287	11 358
	Collective	137	3 570
• Rentes	Individuelles	263	16 794
	Collectives	318	17 924
• Assurance maladie	Individuelle	45	2 536
	Collective (régimes assurés)	251	15 231
	Collective (rég. non assurés*)	<u>181</u>	<u>8 873</u>
• Total		1 482	76 286
<b>Prestations et participations</b>			
• Assurance vie		169	7 402
• Rentes		489	27 543
• Prestations maladie	Régimes assurés	192	12 628
	Contrats non assurés*	170	8 380
• Participations		<u>71</u>	<u>2 493</u>
• Total		1 091	58 446
<b>Placements des assureurs de personnes</b> (fin 2008)		8 494	425 015
<b>Assurance maladie en vigueur (régimes assurés seulement)</b> (nombre d'assurés, fin 2008)			
		(en milliers)	(en milliers)
• Assurance invalidité		167	10 343
• Assurance maladie complémentaire		205	22 103
• Assurance dentaire		134	12 311

\* Contrats non assurés parrainés par des employeurs et administrés par des assureurs vie

## Assurance vie en vigueur

À la fin de 2008, environ 510 000 résidents du Nouveau-Brunswick possédaient pour 67,6 milliards de dollars d'assurance vie, procurant ainsi une sécurité financière à leurs personnes à charge. Ce chiffre s'élevait à plus de 3,3 billions de dollars pour l'ensemble du pays.

Pour ce qui est des résidents du Nouveau-Brunswick possédant une assurance vie, le montant d'assurance moyen par assuré était de 132 000 \$ à la fin de 2008, comparativement à la moyenne nationale de 164 500 \$.

Au Nouveau-Brunswick, le montant d'assurance moyen détenu par les ménages couverts par une assurance vie se chiffrait à 294 300 \$, soit 34 000 \$ de moins que la moyenne nationale de 328 300 \$.

Environ la moitié de l'assurance vie en vigueur dans la province, soit 33,3 milliards de dollars, correspondait à des contrats individuels et les 34,3 milliards restants, à des contrats collectifs.

## Souscription d'assurance vie

Les gens souscrivent de l'assurance vie pour bien des raisons, mais surtout dans le but d'assurer la sécurité financière de leur famille au cas où ils décéderaient prématurément.

En 2008, 5,9 milliards de dollars d'assurance vie ont été souscrits au Nouveau-Brunswick, soit 1,9 % des 306,1 milliards souscrits par l'ensemble des Canadiens.

Toujours en 2008, 56 % de la souscription d'assurance vie au Nouveau-Brunswick s'est faite sur une base individuelle, à la suite d'une décision personnelle ou prise en famille, et généralement par l'entremise d'un agent d'assurance vie. La souscription d'assurance vie individuelle s'est élevée au total à 3,3 milliards de dollars.

Quelque 19 900 polices d'assurance vie individuelles ont été souscrites dans la province en 2008. Le capital assuré moyen des contrats individuels nouvellement souscrits se chiffrait à 166 100 \$ au Nouveau-Brunswick et à 259 600 \$ dans l'ensemble du Canada.

Quarante-quatre pour cent des capitaux d'assurance vie souscrits en 2008 (soit 2,6 milliards de dollars) se rattachaient à des polices d'assurance collective. Environ 90 % des montants d'assurance collective souscrits provenaient de contrats nouveaux, y compris ceux établis par suite d'un changement d'assureur (on constate de la volatilité d'une année à l'autre pour ce qui est des chiffres se rapportant à ces contrats), et le reste découlait de l'augmentation des sommes assurées aux termes de contrats en vigueur.

## Assurance maladie

Les régimes d'État couvrent les honoraires des médecins et les frais hospitaliers de base, ou fournissent une aide financière aux personnes qui ne sont pas en mesure de travailler en raison d'une invalidité. La majorité des Canadiens bénéficient cependant d'une protection supplémentaire grâce à une assurance maladie souscrite auprès d'une société d'assurances de personnes, de la Croix Bleue, d'un assureur sans but lucratif ou d'un autre organisme, ou grâce à un régime non assuré établi par l'employeur. Bien que la plupart des gens soient couverts par des régimes collectifs d'employeurs, de syndicats ou d'associations professionnelles, bon nombre d'entre eux complètent la protection des régimes d'État et des régimes collectifs par la souscription d'une assurance individuelle.

Lorsque les risques ne sont pas couverts par les régimes d'État, l'assurance maladie complémentaire prend la relève. Ce partenariat entre les secteurs privé et public contribue à la qualité de vie et à la santé des Canadiens. Étant donné la hausse constante du coût de la vie et des soins de santé, être atteint d'une maladie ou victime d'un accident peut entraîner de très graves problèmes financiers pour nombre de Canadiens. Pour cette raison, l'assurance est indispensable à leur tranquillité d'esprit.

À la fin de l'année, au Nouveau-Brunswick, les régimes complémentaires fournissaient une assurance invalidité à 167 000 travailleurs, une assurance maladie à 89 000 personnes et à leurs 116 000 personnes à charge, et une assurance dentaire à 59 000 personnes et à leurs 75 000 personnes à charge.

Grâce à ces régimes, de même qu'aux produits comparables offerts par la Croix Bleue provinciale ou d'autres fournisseurs sans but lucratif de protection santé, ou par des employeurs au moyen de régimes non assurés, c'est quelque 520 000 résidents du Nouveau-Brunswick qui jouissent d'une assurance maladie complémentaire et environ 200 000 personnes qui bénéficient d'une assurance invalidité.

## Revenu-primés

Les fonds des sociétés d'assurances de personnes proviennent de deux sources principales : les primes versées par les souscripteurs et les revenus de placement.

La part des primes qui ne sert pas, au cours de l'année, à payer les prestations et les frais est investie dans l'économie du pays jusqu'à ce qu'elle devienne nécessaire pour régler les prestations. L'on tient compte des revenus de placement prévus dans le calcul des primes, ce qui permet de diminuer le coût, pour les souscripteurs, des assurances vie et maladie ainsi que des rentes.

En 2008, les résidents du Nouveau-Brunswick ont versé au total 1,5 milliard de dollars en primes et équivalents de primes d'assurances vie et maladie ainsi qu'au titre de rentes.

Ils ont consacré 581 millions de dollars, ou 39 % du total, à des contrats de rente tels que des régimes de retraite établis par les employeurs, des REER, des FERR, des RPDB et des rentes

immédiates : 263 millions se rapportaient à des contrats individuels et 318 millions à des contrats collectifs.

Ils ont également affecté 424 millions de dollars, ou 29 % du total, à la souscription ou au renouvellement de polices d'assurance vie, et ce, dans le but premier de veiller à la sécurité financière future de leur famille. Les primes relatives à des contrats d'assurance vie individuelle représentaient 287 millions de dollars et celles relatives à des contrats collectifs, 137 millions de dollars.

De plus, les résidents du Nouveau-Brunswick ont versé 477 millions de dollars en primes (y compris 181 millions de dollars d'équivalents de primes au titre de régimes non assurés administrés par des assureurs vie) pour des assurances couvrant des produits et services de santé qui ne sont pas pris en charge par les régimes d'État (médicaments, soins dentaires, etc.) ainsi que la perte de revenu découlant d'une invalidité. Les primes versées au titre de régimes assurés (collectifs et individuels) correspondaient à 62 % du total des primes d'assurance maladie. Environ 85 % des primes versées au titre de régimes assurés étaient attribuables à des contrats collectifs souscrits par des employeurs, des syndicats ou d'autres organisations et le reste à des contrats individuels d'assurance maladie. Le revenu-primes total d'assurance maladie (y compris les équivalents de primes) se répartissait comme suit : 26 % se rapportaient à l'assurance invalidité, 40 % aux assurances frais médicaux et hospitaliers (médicaments compris), 15 % à l'assurance dentaire, et le reste à d'autres garanties.

## Prestations et participations

En 2008, les résidents du Nouveau-Brunswick ont touché 1,1 milliard de dollars, ou environ 21 millions de dollars par semaine, en prestations et en participations aux termes de contrats d'assurances vie et maladie et de contrats de rente. À l'échelle nationale, le total s'est élevé à 58,4 milliards de dollars pour l'année.

Près d'un dollar sur dix a été versé sous forme de capital-décès aux bénéficiaires de contrats d'assurance vie ou de certaines polices d'assurance maladie. Plus de neuf dollars sur dix ont été versés aux souscripteurs de leur vivant sous forme de rentes, d'indemnités d'invalidité, de prestations d'assurance maladie, de participations, de valeurs de rachat et de capitaux d'assurance mixte échue.

Les sommes versées aux termes de contrats d'assurance vie et de contrats de rente ont totalisé 169 millions et 489 millions de dollars respectivement pour l'année.

En 2008, les prestations versées au titre de régimes d'assurance maladie se sont chiffrées à 362 millions de dollars (y compris 170 millions de dollars de prestations versés conformément à des régimes non assurés administrés par des assureurs vie) et se répartissaient pour l'essentiel comme suit : 26 % pour des indemnités d'invalidité, 47 % pour le règlement de frais médicaux et hospitaliers (médicaments compris) et 18 % pour des soins dentaires.

Quant aux participations versées aux souscripteurs, elles ont totalisé 71 millions de dollars; 86 % avaient trait à des contrats d'assurance vie, près de 14 % à des contrats d'assurance maladie et le reste (une part négligeable) à des contrats de rente.

## Placements des assureurs de personnes

Le sous-produit sans doute le plus important se rattachant aux assurances de personnes est le placement, par les sociétés, de l'« épargne » d'environ 26 millions de Canadiens. Ces placements aident à contenir le coût de l'assurance, à garantir le versement des prestations futures aux souscripteurs et aux bénéficiaires, et à fournir le capital nécessaire à la stabilité et à la croissance de l'économie.

Les sociétés d'assurances de personnes investissent dans toutes les régions du pays, en fonction des possibilités qui se présentent à cet égard.

On estime qu'à la fin de 2008 les assureurs de personnes avaient investi au Nouveau-Brunswick 8,5 milliards de dollars. C'est là un indice des excellentes possibilités de placement qui existent dans cette province.

De cette somme, 7,4 milliards de dollars provenaient des fonds détenus au nom de souscripteurs canadiens et le reste, soit 1,1 milliard de dollars, consistait en des placements effectués au nom de souscripteurs étrangers par des sociétés américaines autorisées à faire des affaires au Canada ainsi que par des sociétés canadiennes opérant à l'étranger.

À la fin de 2008, les placements effectués par les sociétés d'assurances de personnes au Nouveau-Brunswick et au Canada étaient répartis comme suit :

	Nouveau-Brunswick		Canada	
	(en millions de \$)	(% du total)	(en millions de \$)	(% du total)
Titres de sociétés*	3 839	45,2	169 157	39,8
Titres d'OPC*	1 571	18,5	77 720	18,3
Prêts hypothécaires et biens immobiliers	712	8,4	68 408	16,1
Obligations provinciales	1 329	15,7	52 551	12,4
Obligations municipales	44	0,5	5 564	1,3
Obligations fédérales*	486	5,7	22 646	5,3
Autres*	513	6,0	28 969	6,8
Total	8 494	100 %	425 015	100 %

\*La totalité ou une partie de ces sommes a été attribuée au Nouveau-Brunswick selon les formules appropriées.

Grâce à leurs placements en obligations fédérales, provinciales et municipales, les sociétés d'assurances de personnes aident les gouvernements à fournir des services essentiels comme l'éducation, la voirie et les systèmes sanitaires.

Les placements en titres de sociétés contribuent au financement de nouvelles entreprises et à l'expansion de celles existantes et, par là même, à la création d'emplois.

Les placements hypothécaires et immobiliers des sociétés d'assurances permettent aux particuliers d'acquérir des maisons et de construire les immeubles d'appartements et de bureaux, les magasins et les centres commerciaux, ainsi que les entrepôts et les usines dont le pays a besoin. Des milliers de constructions ont ainsi été financées dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick.

## Sociétés d'assurances de personnes

Les Canadiens se procurent leurs assurances vie et maladie ainsi que leurs rentes sur un marché très compétitif où les intervenants sont non seulement des sociétés canadiennes, mais aussi des sociétés des États-Unis et d'Europe, y compris de Grande-Bretagne.

Les 102 sociétés d'assurances de personnes opérant au Canada emploient 131 900 Canadiens : 47 500 personnes assumant des fonctions administratives à plein temps et 84 400 agents, soit 6 400 agents exclusifs et 78 000 agents indépendants dont une partie au moins du revenu provient de l'industrie des assurances de personnes.

Trois assureurs vie ont leur siège social au Nouveau-Brunswick et 78 sociétés sont autorisées à y faire souscrire des assurances de personnes.

Les Néo-Brunswickois peuvent faire appel à quelque 180 agents d'assurance vie exerçant à plein temps (ce qui comprend les agents exclusifs) ainsi qu'à 1 870 agents indépendants travaillant dans des succursales et des agences réparties dans toute la province. Le nombre total de personnes employées au Nouveau-Brunswick par les assureurs de personnes avoisine 2 390.

Par ailleurs, les fonds injectés dans l'économie de la province par les sociétés d'assurances contribuent, du moins en partie, à la création de nombreux autres emplois.

## Fonds de garantie

Assuris administre le fonds de garantie de l'industrie à l'intention des consommateurs, dont l'objectif est de protéger les souscripteurs canadiens de polices d'assurances de personnes lorsqu'une société vie est déclarée insolvable, et ce, en réduisant au minimum la perte de leurs garanties et en assurant un transfert rapide de leurs polices à une société solvable en mesure d'honorer les garanties. Assuris travaille en collaboration avec les responsables de la réglementation lorsqu'une intervention s'avère nécessaire, en vue de minimiser les coûts à long terme ainsi que de préserver l'image que se fait le public de la solidité de l'industrie.

Assuris est une société sans but lucratif établie et financée par l'industrie des assurances de personnes du Canada. Elle est dotée d'un conseil d'administration indépendant.

Assuris révisé et actualise sa protection en fonction de l'évolution du marché et de l'industrie. Son site Web ([www.assuris.ca](http://www.assuris.ca)) présente une description détaillée de la protection de même que la liste des sociétés adhérentes.

## Renseignements sur les assurances de personnes

### À L'ÉCHELLE NATIONALE ET PROVINCIALE

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP), qui représente les sociétés d'assurances vie et maladie du Canada, est l'une des principales sources de renseignements sur les assurances de personnes au pays. L'on peut joindre l'ACCAP au 514-845-9004, par l'intermédiaire de son site Web ([www.accap.ca](http://www.accap.ca)) ou à l'adresse suivante :

Association canadienne des compagnies  
d'assurances de personnes inc.  
1001, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 630  
Montréal QC H3A 3C8

L'ACCAP publie régulièrement des documents d'information sur les assurances vie et maladie au Canada, dont *Faits sur les assurances de personnes au Canada*, publication annuelle qui renferme des faits et chiffres détaillés pour l'ensemble du pays. La liste des publications se trouve sur son site Web.

### AIDE ET RENSEIGNEMENTS DESTINÉS AUX CONSOMMATEURS

L'Ombudsman des assurances de personnes (OAP) est un service national indépendant et gratuit qui fournit de l'information sur les sociétés d'assurances de personnes et leurs produits et services, et auquel peuvent s'adresser les consommateurs en cas de plaintes ([www.oapcanada.ca](http://www.oapcanada.ca)).

Pour des questions d'ordre général, l'on peut joindre sans frais le service national de renseignements au **1-800-361-8070**. *For information in English, dial: 1 800 268-8099.*

Pour obtenir de l'aide concernant une plainte, on peut joindre sans frais l'OAP au **1-866-582-2088**. *For information in English, dial: 1 888 295-8112.*